



11.5.2016

DOCUMENT DE TRAVAIL

sur des normes minimales relatives à la protection des lapins d'élevage

Commission de l'agriculture et du développement rural

Rapporteur: Stefan Eck

La nécessité de normes minimales relatives à la protection des lapins d'élevage

Introduction

Par rapport à d'autres espèces, la domestication des lapins a eu lieu relativement tard (environ 300 avant JC). Par conséquent, les besoins des lapins domestiques et des lapins sauvages ne diffèrent pas vraiment; l'élevage de lapins est donc extrêmement problématique en termes de bien-être animal; Comme les lapins sont très sensibles aux mauvaises conditions de stabulation, le taux de mortalité des lapins dans l'utilisation agricole est plus élevé que chez les autres espèces animales. Malgré ce taux de mortalité, les lapins sont le quatrième animal d'élevage dans le monde et la deuxième espèce d'élevage dans l'Union avec plus de 326 millions de lapins abattus pour la viande chaque année.

Plus de trois quarts de l'élevage de lapins dans l'Union a lieu en Italie, en Espagne et en France. En termes de volume par rapport à la production totale de viande européenne, la viande de lapin est un produit de niche. La consommation par habitant de viande de lapin par rapport aux produits à base de viande provenant d'autres espèces animales est relativement faible. En Allemagne, la consommation annuelle par habitant est estimée à un demi-kilo. En Italie, où la consommation est la plus élevée dans l'Union, elle est d'environ 5,5 kg par personne et par an.

Selon les données scientifiques actuelles, les lapins sont systématiquement élevés dans des conditions horribles dans des fermes d'élevage et d'engraissement, malgré l'existence de garanties juridiques européennes telles que la directive du Conseil concernant la protection des animaux dans les élevages (1998/58/CE) et l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui stipule que l'Union et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles.

La plupart des États membres de l'Union ne disposent pas de législation spécifique pour la détention, l'élevage et l'engraissement des lapins. Cependant, certaines exceptions existent: Autriche (2012, interdiction des cages en batterie); Belgique (2014, suppression progressive des cages et introduction de systèmes de parcs en 2025); Allemagne (2014, amélioration de la législation sur le bien-être animal spécifiquement pour l'élevage de lapins) et Royaume-Uni (2007, règlements sur le bien-être des animaux d'élevage, qui comportent des exigences spécifiques pour l'élevage de lapins). Dans la nouvelle proposition législative pour la production biologique actuellement en discussion, les lapins doivent être élevés dans des enclos de groupe, avec un espace d'au moins 0,4 m² par lapin, et un accès à une zone extérieure de pâture à la base de l'enclos.

Il existe déjà une législation de l'Union en vigueur qui établit les exigences minimales relatives à la protection des veaux, des porcs, des poulets de chair et des poules pondeuses - qui ont même conduit, pour ces dernières, à une interdiction à l'échelle européenne, des cages en batterie pour les poules pondeuses. Néanmoins, aucun règlement ou politique sur les normes minimales pour la protection des lapins d'élevage n'a été élaboré ou adopté.

Objectif

Grâce à ce rapport d'initiative sur les normes minimales pour la protection des lapins

d'élevage, la Commission européenne devrait être encouragée à présenter une proposition législative ambitieuse sur le bien-être animal dans l'élevage de lapins reprenant la recommandation du Parlement européen. La proposition devrait viser à combler les lacunes existantes qui donnent lieu à de graves abus en matière de bien-être animal dans la détention, l'élevage, la production, le transport et l'abattage des lapins.

Élevage de lapin de chair

La plupart des lapins élevés pour la consommation de viande sont détenus dans des "cages en batterie". Pendant une période de trois à quatre mois, ils atteignent leur poids d'abattage, qui varie entre 1,3 et 3,3 kg. Ils n'ont même pas atteint 1/40 de leur espérance de vie naturelle. L'Association scientifique mondiale de cuniculture considère qu'une surface au sol de la cage de 0,2 à 0,4 m² et une hauteur de cage de 30 à 40 centimètres devraient être suffisantes. Cependant, dans la pratique, les éleveurs de lapins élèvent trois à six lapins dans une cage, ce qui laisse à chaque animal une superficie maximale de 0,08 m² seulement (soit un peu plus qu'une feuille de papier A4).

Le petit espace prévu par lapin ne permet pas aux animaux de satisfaire les besoins propres à leur espèce comme le fait de chercher de la nourriture, de sauter, de creuser, de courir ou de se redresser. Les animaux ne peuvent pas vraiment se reposer, en raison de l'espace limité et de la nature de la surface (grilles métalliques). Le matériau d'enrichissement comme la paille et le foin n'est pas prévu dans les cages en batterie, qui sont généralement équipées de grilles métalliques à bords tranchants qui provoquent souvent des blessures posturales (Pododermatite = plaies purulentes et saignement des jambes). La faible hauteur des cages empêche les lapins de se redresser à la pleine hauteur, ce qui entraîne des troubles de la courbure de la colonne. L'espace exigü et le manque de voies d'évacuation dans ces cages provoquent un énorme stress mental pour les animaux. Ce stress engendre des blessures dues à des morsures, et à des contusions et des écorchures causées par la nécessité de se déplacer. Une ventilation insuffisante concentre les vapeurs d'ammoniac provenant de leurs excréments, ce qui déclenche des inflammations oculaires et des maladies respiratoires. Ces mêmes problèmes se produisent avec les lapins angoras, qui sont élevés pour leur laine.

En outre, en raison de l'absence de stimulus, des troubles du comportement apparaissent souvent comme des mouvements stéréotypés, l'auto-mutilation et même le cannibalisme. Le bruit élevé qui résulte du saut stéréotypé des lapins dans leurs cages est une perturbation supplémentaire, car les lapins sont intrinsèquement sensibles au bruit.

Dans la nature, les lapins sont très actifs. Ceci est en contraste flagrant avec les cages exigües qui n'offrent pas de distraction ou de stimulation. L'environnement stérile et étroit associé à un apport alimentaire monotone peut entraîner des troubles métaboliques et des maladies intestinales. En outre, dans le but de stimuler la prise alimentaire, ils sont souvent soumis à un éclairage prolongé. En raison de maladies propres à l'espèce (coccidiose, RHD, myxomatose, etc.), le taux de mortalité élevé inhérent à l'élevage de lapins et à des pratiques d'élevage inadéquates, les antibiotiques sont utilisés régulièrement à des doses élevées.

Lapines reproductrices

À l'âge de trois à quatre mois, les femelles atteignent la maturité sexuelle. Avec la gestion de la reproduction intensive, elles peuvent donner naissance à neuf lapereaux maximum tous les 33-45 jours. Pour atteindre une telle performance de reproduction, les lapines sont

inséminées artificiellement peu après la mise bas. Cette forme de gestion de la reproduction exploite les lapines à l'extrême, entraînant l'abattage après douze mois en raison de différents troubles, mais surtout en raison d'une diminution de la fécondité.

Dans les exploitations d'élevage, les lapines sont élevées dans des cages individuelles avec une cavité de nidification propre. Une cage pour lapine reproductrice mesure entre 60 et 65 centimètres de long, entre 40 et 48 centimètres de large et de 30 à 35 centimètres de haut. Les planchers des cages sont semblables à ceux utilisés dans l'élevage de lapins à viande, qui entraînent des lésions typiques sur les jambes comme celles qui sont citées plus haut. Il n'y a pas de matériau d'enrichissement comme de la paille et du foin. La petite surface de la cage et la faible hauteur empêchent la mère et ses lapereaux de répondre à leurs besoins spécifiques.

Dans la nature, la lapine peut éviter la pression constante sur ses lapereaux, en se retirant dans d'autres zones. Cependant, il n'y a généralement pas de retraits comme un plancher surélevé ou une plate-forme dans ces installations d'élevage intensif. Du fait de la pression constante, la lapine subit un stress énorme et la tétée constante conduit à une inflammation des trayons. Après trois à quatre semaines, les lapereaux sont séparés de la mère et après un court laps de temps la lapine met bas à nouveau.

L'alimentation standard dans l'élevage de lapins est composée de granulés fabriqués industriellement. Cependant, une alimentation variée avec beaucoup de fibres brutes telles que le foin, la paille, les légumes et les fruits frais renforcerait le système immunitaire et réduirait sensiblement le taux de mortalité. Malheureusement, ce n'est pas le cas, pour des raisons financières.

Transport et abattage

La surface au sol et la hauteur des conteneurs pour le transport des lapins d'engraissement vers d'autres exploitations ou les abattoirs sont généralement insuffisantes. Des rapports font état de lapins transportés dans des cages qui ne mesurent que 35 cm de haut et qui ont une densité de stockage de 15 lapins/480 cm². Cependant, puisqu'il n'y a actuellement aucune limite légale sur le nombre d'animaux par conteneur, il arrive souvent que les lapins soient tellement à l'étroit qu'ils disposent chacun d'une surface inférieure à une feuille de papier A4. Ces trajets durent souvent jusqu'à douze heures, et les lapins ne sont parfois même pas nourris avant et pendant le transport.

Dans l'Union européenne, les méthodes d'étourdissement avant l'abattage vont des coups de bâton aux tirs à balles à l'étourdissement au gaz (dioxyde de carbone). Des études scientifiques ont montré que les effets anesthésiques de ces méthodes sont souvent insuffisants. Plus de 10 pour cent des lapins ne sont pas totalement étourdis, et doivent vivre leur propre abattage tout en étant conscients. Dans de nombreux abattoirs, les lapins doivent regarder d'autres lapins pendant l'abattage, ce qui cause un stress et une anxiété supplémentaires.

Conclusion et état d'avancement

Les lapins sont les espèces pour lesquelles le bien-être animal et les besoins propres à l'espèce sont les plus négligés dans l'Union européenne. Dans la majorité des États membres, il n'y a pas de législation spécifique concernant les exigences minimales obligatoires pour la protection des lapins dans l'agriculture. L'application et l'exécution des lois européennes et

nationales sur le bien-être animal en général sont insuffisantes. Les installations couramment utilisées dans l'Union européenne pour l'élevage et l'engraissement des lapins pour la production de viande, ainsi que les pratiques en matière de transport et d'abattage vont clairement à l'encontre de la directive du Conseil concernant la protection des animaux dans les élevages (1998/58/CE) et de l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Cependant l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont une législation spécifique concernant l'élevage de lapins. Dans ce contexte, la législation de l'Union européenne assurerait une interprétation uniforme, créerait des conditions de concurrence équitables et répondrait à la demande croissante des consommateurs d'une meilleure protection des animaux dans l'agriculture. Ces dernières années, les grandes organisations et ONG européennes actives dans la protection du bien-être animal soulignent de plus en plus la question de l'élevage de lapins et lancent des campagnes pour l'abolition des cages en batterie. On peut s'attendre à une augmentation de la pression du public sur cette question dans un avenir proche.

Une importante considération supplémentaire est que, comme l'utilisation d'antibiotiques est une nécessité dans l'élevage de lapins, le développement de la résistance des bactéries aux antibiotiques augmente. Par conséquent la suppression des cages en batterie dans l'élevage de lapins est une option prudente au regard de la protection de la santé publique.

Recommandations

Du point de vue du bien-être animal, les faits mentionnés ci-dessus conduisent à la conclusion qu'il existe un besoin dans l'Union d'éliminer progressivement l'utilisation de cages dans l'élevage de lapins. Nous devrions aller de l'avant et introduire le système de parcs en tant que méthode d'agriculture qui respecte la santé et le bien-être animal, en assurant ainsi également une norme minimale décente de protection pendant le transport et l'abattage des lapins. Je formule dès lors les recommandations suivantes:

- l'élimination progressive des cages dans l'élevage de lapins, pour s'orienter vers des systèmes de parcs qui prévoient un espace suffisant par lapin et où les lapins peuvent être élevés en groupes;
- les systèmes de logement pour les lapins devraient comporter des plates-formes ou un espace similaire surélevé et suffisamment de matériaux d'enrichissement;
- les systèmes de logement pour les lapins devraient permettre un contact visuel et olfactif entre les lapins, et être le moins bruyant possible; il devrait y avoir des systèmes d'éclairage propres à l'espèce;
- il devrait y avoir de la nourriture et des boissons adéquates pour tous les lapins, de sorte qu'ils puissent manger et boire en même temps;
- les groupes ne devraient pas être trop grands, avec une surface suffisante pour chaque lapin;
- si les lapins sont malades ou souffrants, un traitement immédiat est nécessaire, suivi d'une mise à l'écart du groupe jusqu'à ce qu'ils aillent bien; il faudrait éviter toute

souffrance ou tout stress inutiles;

- les lapins devraient être nourris avant le transport et avoir accès à une alimentation adéquate et à de l'eau pendant le transport; les temps de transport devraient être aussi limités que possible, en raison de la sensibilité de l'espèce; les cages de transport devraient permettre une position normale;
- les lapins devraient être complètement étourdis avant l'abattage, en veillant ce qu'il n'y ait ni souffrance, ni douleur ou stress; l'abattage devrait être fait en évitant que l'animal étourdi reprenne conscience.